

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-99 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LE ZONAGE (2710) AFIN DE PERMETTRE, DANS LA ZONE R-327, L'USAGE
« 412 - ENSEIGNEMENT », UN POURCENTAGE D'OCCUPATION DU SOL
COMPRIS ENTRE 30 % ET 70 % ET UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL
MAXIMAL DE 2,4, AINSI QUE DE MODIFIER LES DÉFINITIONS DE « SUPERFICIE DE
PLANCHER » ET « COTTAGE »**

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Lachine a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020, le projet de règlement numéro 2710-99.

QUE le projet de règlement sera soumis à une procédure de consultation publique écrite de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage ».

QUE toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre sur le site Internet de l'arrondissement de Lachine à compter du 3 juin 2020 pour prendre connaissance du projet de règlement et autres documents explicatifs. Ces personnes pourront, par la suite, transmettre leurs questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou par la poste à l'adresse suivante : Consultation publique écrite - Projet de Règlement numéro 2710-99 à l'attention de M. Mathieu Legault, Secrétaire d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec), H8S 2N4.

QUE les questions et/ou commentaires des personnes intéressées doivent être reçus au plus tard le 18 juin 2020 à minuit, heure de l'Est.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 3 juin 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement